



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°746) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES AILEY ET POLE
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION LES
ENFANTS DE LEOP'ART, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-435
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les enfants de Léop'Art » représentée par Madame Clara KOUKOUI BENNETT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des cours des cours de danse pour enfants dans la salle Ailey, les samedis 11 et 18 septembre, 2, 16 et 23 octobre, 13 novembre, 11 et 18 décembre 2021, et les 8, 22 et 29 janvier, 5, 12 et 19 février, 9 et 16 avril, 28 mai, 18 et 25 juin 2022 de 9h30 à 12 h et, au Pôle documentaire, les samedis 25 septembre, 20 novembre, et 4 décembre 2021, et les 15 janvier, 12 et 26 mars, 21 mai, et 4 juin 2022 de 9h30 à 12 h.

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les enfants de Léop'Art » représentée par Madame Clara KOUKOUI BENNETT en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 1 955 € TTC (mille neuf cent cinquante-cinq euros) afin d'organiser des cours de danse pour enfants dans la salle Ailey, les samedis 11 et 18 septembre, 2, 16 et 23 octobre, 13 novembre, 11 et 18 décembre 2021, et les 8, 22 et 29 janvier, 5, 12 et 19 février, 9 et 16 avril, 28 mai, 18 et 25 juin 2022 de 9h30 à 12 h et, au Pôle documentaire, les samedis 25 septembre, 20 novembre, et 4 décembre 2021, et les 15 janvier, 12 et 26 mars, 21 mai, et 4 juin 2022 de 9h30 à 12 h.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9019H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/12/2021
Date de Publication : 16/12/2021